

**LES RECRUTEMENTS DES
PERSONNELS ITRF**

**DROIT COMMUN ET EXAMEN
PROFESSIONNALISÉ RESERVÉ**

SESSION 2015

Objectif de la réunion d'information :

**PRESENTATION DES CONCOURS DE
LA FILIERE ITRF**

RECRUTEMENT DES ITRF

- **Le recrutement des fonctionnaires**
 - **généralités**
- **Les conditions d'accès pour les concours ITRF**
 - **Droit commun**
 - **Examen professionnalisé Réserve (Sauvadet)**

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

-Deux lois constituent ce que l'on appelle
« Le statut général des fonctionnaires de l'Etat
et des collectivités territoriales » :

- Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

Le recrutement des fonctionnaires par concours suppose :

- Une autorisation initiale d'ouvrir les concours
- Une organisation des concours
- Un examen des dossiers de candidature et un établissement de la liste des candidats admis à concourir
- Une nomination du jury
- Un déroulement des épreuves
- Une admissibilité et une admission
- Une nomination des lauréats (sous réserve de recevabilité)

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

Il existe trois catégories de personnels : A, B et C

- Pour les catégories A, il existe plusieurs corps
- Pour les catégories B et C, il n'existe qu'un corps
- A un corps correspondent généralement plusieurs grades
- A un grade correspondent généralement plusieurs échelons
- A un échelon correspond un seul indice qui détermine la rémunération de l'agent

Exemple :

Catégorie A :

Corps I.R. Ingénieur de recherche

Grade : seconde classe

Echelon : 3^e soit l'indice 463

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

- Concours externe : pour des candidats internes et externes à la fonction publique et généralement sur condition de diplôme (sauf cas dérogatoires)
- Concours interne : pour tout candidat justifiant d'une ancienneté dans la fonction publique (État, territoriale ou hospitalière)
- Troisième concours : pour tout candidat justifiant d'une expérience comme élu, responsable au sein d'une association ou sous contrat de droit privé dans le domaine de l'éducation, de la formation ou de la recherche
- Examen professionnalisé réservé (Sauvadet) : pour les agents recrutés sous contrat (CDD ou CDI) sous certaines conditions d'ancienneté de services

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

- Recrutement externe sans concours : Adjoint Technique 2^e classe, magasiniers
- Recrutement sans concours réservé Sauvadet : Adjoint Technique 2^e classe, magasiniers
- Autres : PACTE, BOE

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

Un concours est généralement organisé en deux phases :

- **Une phase d'admissibilité** : épreuve écrite ou étude des dossiers selon le concours
- **Une phase d'admission** : audition des candidats admissibles et épreuve professionnelle selon le concours

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

- par arrêté ministériel :

Catégorie A :

IR ou IGR (Ingénieur de Recherche)

IE ou IGE (Ingénieur Études)

AI ou ASI (Assistant Ingénieur)

Catégorie B :

TCH ou TCN (Technicien)

- par arrêté rectoral :

Catégorie C :

ATRF ou ADT (Adjoint Technique)

LE RECRUTEMENT DES ITRF :

Le statut des ITRF

La notion de **métier** est essentielle dans le recrutement I.T.R.F.

Le **profil professionnel** du candidat est important. Il est recruté sur des **compétences techniques**, définies au travers des **emplois-types**.

Ces emplois-types sont regroupés en Branches d'Activités Professionnelles (BAP) et en familles professionnelles.

- 8 branches d'activité professionnelle (BAP)
- 260 emplois types

REFERENS :

<http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/>

LE RECRUTEMENT DES ITRF :

Le statut des ITRF

Branche d'activité professionnelle (B.A.P.)

CORPS

IR

IE

ASI

TECH

ADT

Famille
Professionnelle
A

Famille
Professionnelle
B

Famille
Professionnelle
C

Emp.T.

Emp.T.

Emploi -Type

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

Emploi -Type

Emploi -Type

Emploi -Type

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

Emploi -Type

Emploi -Type

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

Emp.T.

BAP J Gestion et pilotage

	A		B		C		D			E		F		
	Valorisation de la recherche et coopération internationale		Affaires juridiques		Administration et Pilotage		Ressources humaines			Formation continue Orientation et insertion professionnelle		Gestion financière et comptable		
IR	Responsable de la valorisation de la recherche	Responsable de la coopération internationale	Responsable des affaires juridiques	Responsable de l'administration et du pilotage			Responsable de la gestion des ressources humaines			Responsable de la formation continue	Responsable de l'orientation et de l'insertion professionnelle		Responsable de la gestion financière et comptable	
	J 1 A21	J 1 A22	J 1 B23	J 1 C24			J 1 D25			J 1 E26	J 1 E27		J 1 F28	
IE	Chargé de la valorisation de la recherche	Chargé de la coopération internationale	Chargé des affaires juridiques	Chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage	Chargé du contrôle de gestion et/ou d'études	Qualiticien	Chargé de la GPEEC	Chargé de la formation des personnels	Chargé de la gestion des ressources humaines	Chargé d'animation et d'ingénierie en formation continue	Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle	Chargé de la gestion financière et comptable	Chargé des contrats de recherche	Chargé des achats et des marchés
	J 2 A21	J 2 A22	J 2 B23	J 2 C24	J 2 C25	J 2 C26	J 2 D27	J 2 D28	J 2 D29	J 2 E30	J 2 E31	J 2 F32	J 2 F33	J 2 F34
AI	Assistant en gestion administrative						Assistant en gestion des ressources humaines		Assistant de service social (EPST)	Assistant en ingénierie de formation continue	Assistant en orientation et insertion professionnelle	Assistant en gestion financière et comptable		
	J 3 X21						J 3 D22		J 3 D23	J 3 E24	J 3 E25	J 3 F26		
T	Technicien en gestion administrative						Gestionnaire des ressources humaines			Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle		Gestionnaire financier et comptable		
	J 4 X21						J 4 D22			J 4 E23		J 4 F24		
ADT	Adjoint en gestion administrative													
	J 5 X21													

Accueil > BAP Gestion et pilotage (nouvelle nomenclature) > FP Autres > Emploi n° J5X21

REFERENS
▾ Accueil
▾ Branches d'activités professionnelles (BAP) & cartographies
▾ Rechercher un emploi type par BAP, corps et intitulé
▾ Rechercher un emploi type en "texte intégral"

Adjoint en gestion administrative

Mission / Tendances d'évolution / Activités **Compétences** Environnement et formations

⊕ Mission

- L'adjoint en gestion administrative exécute des actes administratifs et de gestion courante dans le domaine d'activité interlocuteurs internes et externes.

⊕ Tendances d'évolution

- La polyvalence des tâches tend à se développer, renforçant les compétences techniques par l'utilisation d'outils de

⊕ Activités principales

- Réaliser des opérations de gestion courante en relation avec le domaine d'activité de la structure
- Saisir et mettre à jour des bases de données dédiées à la gestion (administrative, financière...)
- Saisir, mettre en forme des documents divers (courriers, rapports,...), les reproduire et les diffuser
- Réceptionner, enregistrer et distribuer le courrier.
- Suivre certains dossiers et relancer des interlocuteurs internes ou externes concernés
- Traiter et diffuser des informations internes et externes concernant le fonctionnement de l'unité
- Organiser la logistique relative aux réunions, séminaires, colloques
- Participer aux opérations de logistique du service, assister les personnels et les équipes

⊕ Activités associées

- Accueillir, informer et orienter les personnels et les usagers de la structure
- Assurer et suivre la maintenance de premier niveau du parc de matériel et des installations.
- Classer et archiver les documents et informations

Aff. pour impression



A propos de ce catalogue

LE RECRUTEMENT DES ITRF :

Le statut des ITRF

La cartographie des B.A.P.

- B.A.P. A : *Science du vivant*
- B.A.P. B : *Sciences chimiques, sciences des matériaux*
- B.A.P. C : *Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique*
- B.A.P. D : *Sciences humaines et sociales*
- B.A.P. E : *Informatique, statistiques et calculs scientifiques*
- B.A.P. F : *Information, Documentation, Culture, Communication, Édition, TICE.*
- B.A.P. G : *Patrimoine, logistique, prévention et restauration*
- B.A.P. J.: *Gestion et Pilotage*

Le statut des ITRF

- Les concours I.T.R.F. ont la particularité d'allier à la fois la notion de concours et la notion de recrutement. Ceci est particulièrement vrai pour les concours de catégories A (candidature sur fiche(s) de poste(s) détaillée(s)).

- Dans cette logique, le jury d'admissibilité d'un concours I.T.R.F. sélectionne les candidats disposant de la qualification requise par l'emploi-type.

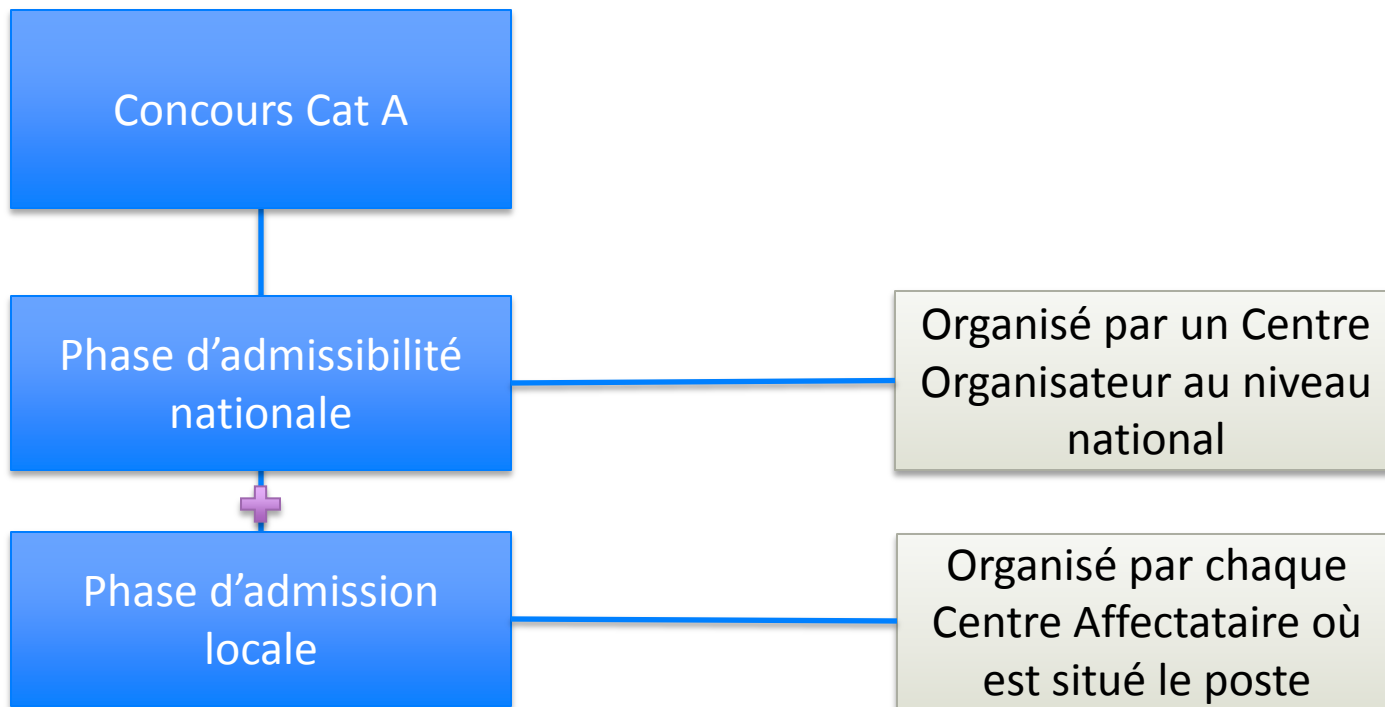
- Le jury d'admission d'un concours de catégorie A, sélectionne parmi les admissibles le ou les candidats correspondant le mieux aux spécificités des emplois à pourvoir, en assurant l'adéquation entre les caractéristiques du poste et les compétences des candidats.

Il est donc important que les candidats aux concours de catégorie A se renseignent dès leur inscription sur les descriptifs de postes mis en ligne par les établissements recruteurs, et ce afin de choisir les concours correspondant le mieux à leur parcours individuel. Le choix des établissements affectataires est d'ailleurs à opérer dès l'inscription.

Particularité pour les recrutements réservés Sauvadet : un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul recrutement réservé par session, tous recrutements réservés confondus. De ce fait, lors de son inscription, le candidat doit choisir l'établissement au titre duquel il souhaite concourir.

LE RECRUTEMENT DES ITRF :

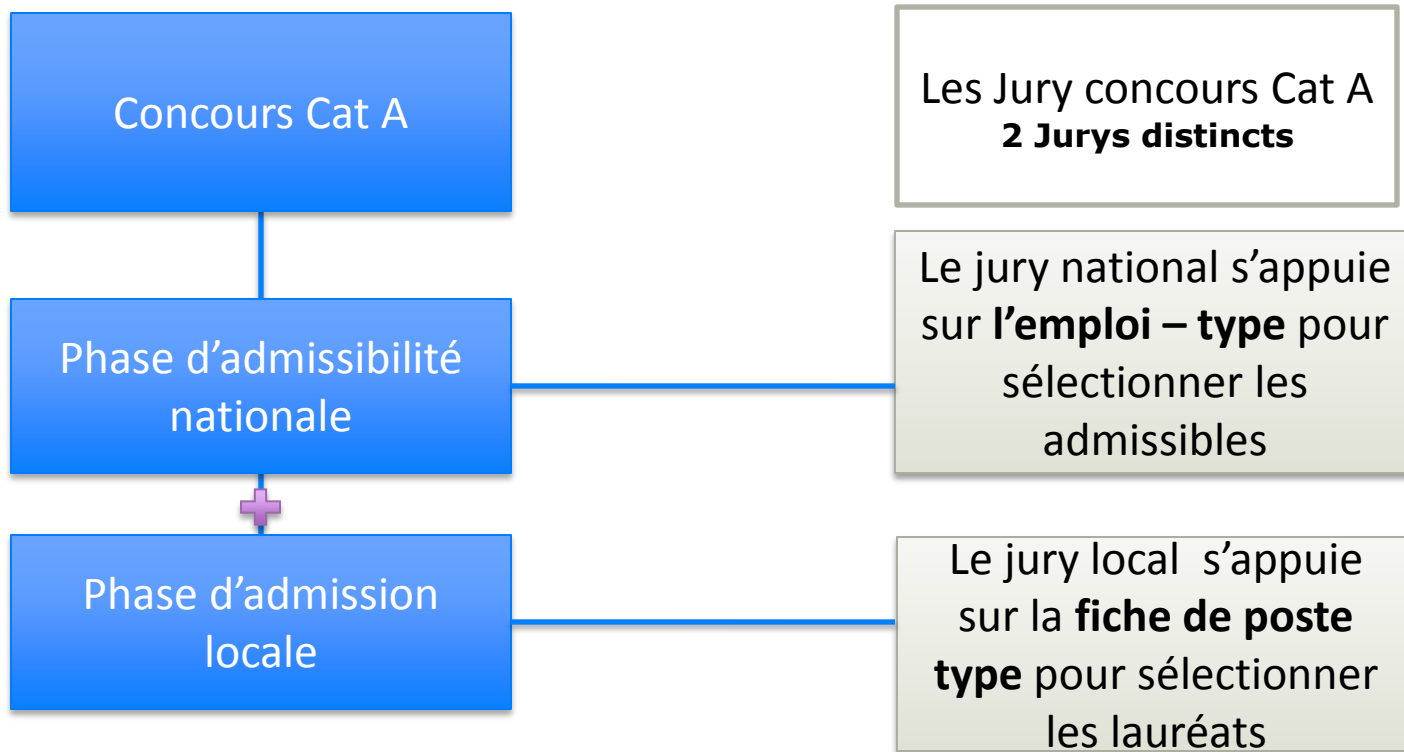
Les phases du concours



Ex : Pour un poste IE mis au concours au sein d'AMU, la phase d'Admissibilité sera organisée par une autre université. AMU organisera la phase d'admission et ne convoquera que les candidats admissibles.

LE RECRUTEMENT DES ITRF :

Les phases du concours



Les fiches de postes de Cat A sont en ligne dès le premier jour des inscriptions aux concours sur les sites Internet des établissements affectataires).

Les concours de droit commun et les recrutements réservés Sauvadet de Catégorie A

Admissibilité :

- ◆ Jury national composé au minimum de 5 membres de rang au moins égal à l'emploi type mis au concours dont trois experts de la BAP (aucun représentant des établissements affectataires)

Admission :

- ◆ Jury local composé d'au minimum 5 membres de rang au moins égal à l'emploi mis au concours dont un expert de la BAP (au minimum deux membres doivent être extérieurs à l'établissement)

Le document utilisé est l'emploi type REFERENS et le profil de l'emploi défini par l'établissement.

Les concours externes de catégorie A

Catégorie Corps	Diplôme titre	Admissibilité	Admission
Cat.A			
IGR	Doctorat, Diplôme d'ingénieur	Etude de dossier: -titres, diplômes, s'il y a lieu exposé des travaux, état services publics et privés, descriptif des formations suivies -rapport d'activité(2 pages maxi) + cas échéant organigramme fonctionnel et structurel (coeff 4)	Entretien de 45 mn avec le jury dont 10 mn maxi pour l'exposé du candidat + CV et lettre de motivation (coeff 5)
IGE	niveau 2 Licence...		Entretien de 30 mn avec le jury dont 5 mn maxi pour l'exposé du candidat + CV et lettre de motivation (coeff 5)
ASI	Niveau 3 BTS/DUT...	Epreuve écrite (note à partir d'un dossier technique) durée 3h (coeff 4)	Entretien de 30 mn avec le jury dont 5 mn maxi pour l'exposé du candidat + CV et lettre de motivation Optionnel selon Emploi Type: Travail pratique 2h maxi (coeff 5)

Les concours internes de catégorie A

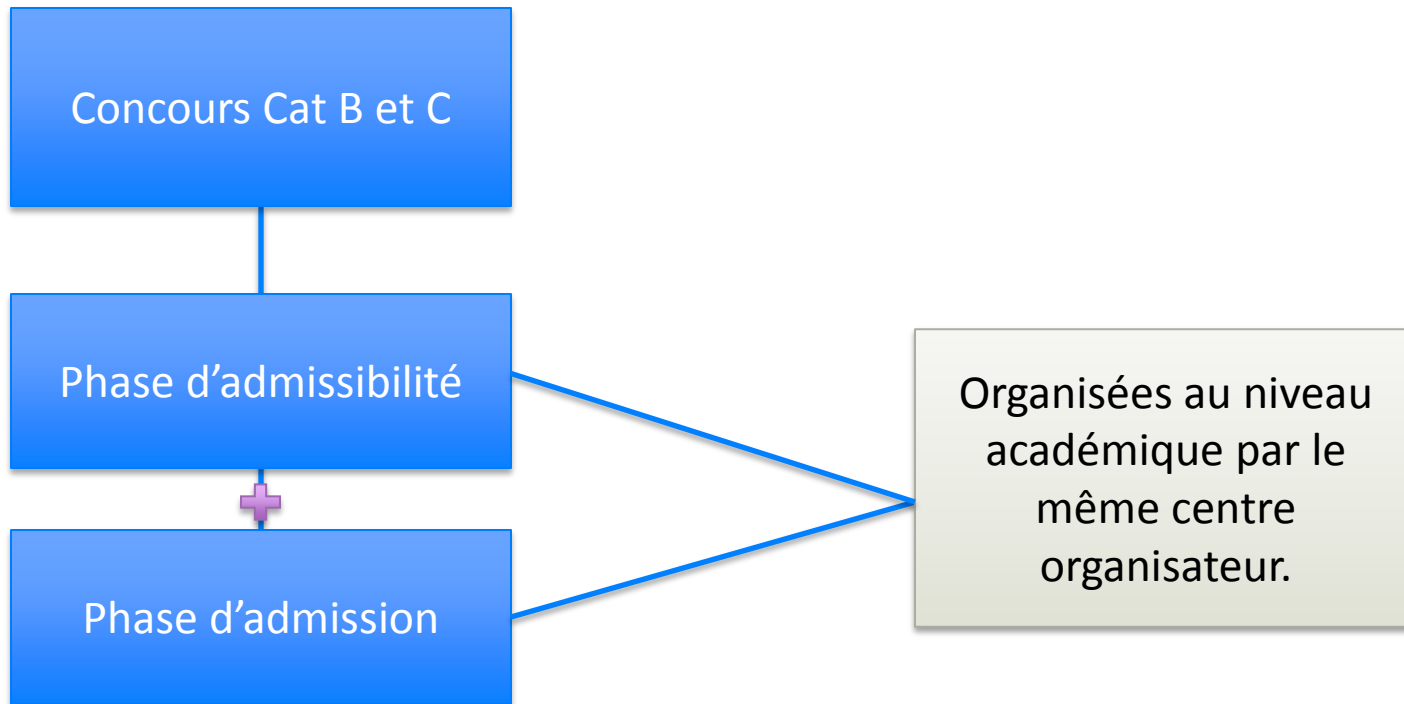
Catégorie Corps	Ancienneté au 1 ^{er} janvier de l'année du concours	Admissibilité	Admission
Cat.A			
IGR	7 ans de services publics de cat. A et être sur 1 emploi de cat. A	Etude d'un dossier: - état des services publics et privés, descriptif des formations, cas échéant titres et diplômes, et s'il y a lieu exposé des travaux. - rapport d'activité établi par le candidat + organigramme fonctionnel et structurel visés par le responsable du service (coeff 2)	Audition de 45 mn avec le jury dont 10 mn maxi pour l'exposé du candidat + CV et lettre de motivation (coeff 4)
IGE	5 ans (Service Publics)		Audition de 30 mn avec le jury dont 5 mn maxi pour l'exposé du candidat + CV et lettre de motivation (coeff 4)
ASI	4 ans (Service Publics)		Audition de 30 mn avec le jury dont 5 mn maxi pour l'exposé du candidat + CV et lettre de motivation (coeff 4)

Les examens professionnalisés réservés (Sauvadet) de catégorie A

Catégorie Corps	Admissibilité	Admission
Cat.A		
IGR	Etude du dossier de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) Coeff 2	Audition de 45 mn avec le jury fondée sur le dossier RAEP, dont 10 mn maxi pour l'exposé du candidat (coeff 3)
IGE		Audition de 30 mn avec le jury fondée sur le dossier RAEP dont 10 mn maxi pour l'exposé du candidat (coeff 3)
ASI		Audition de 30 mn avec le jury fondée sur le dossier RAEP dont 10 mn maxi pour l'exposé du candidat (coeff 3)

LE RECRUTEMENT DES ITRF :

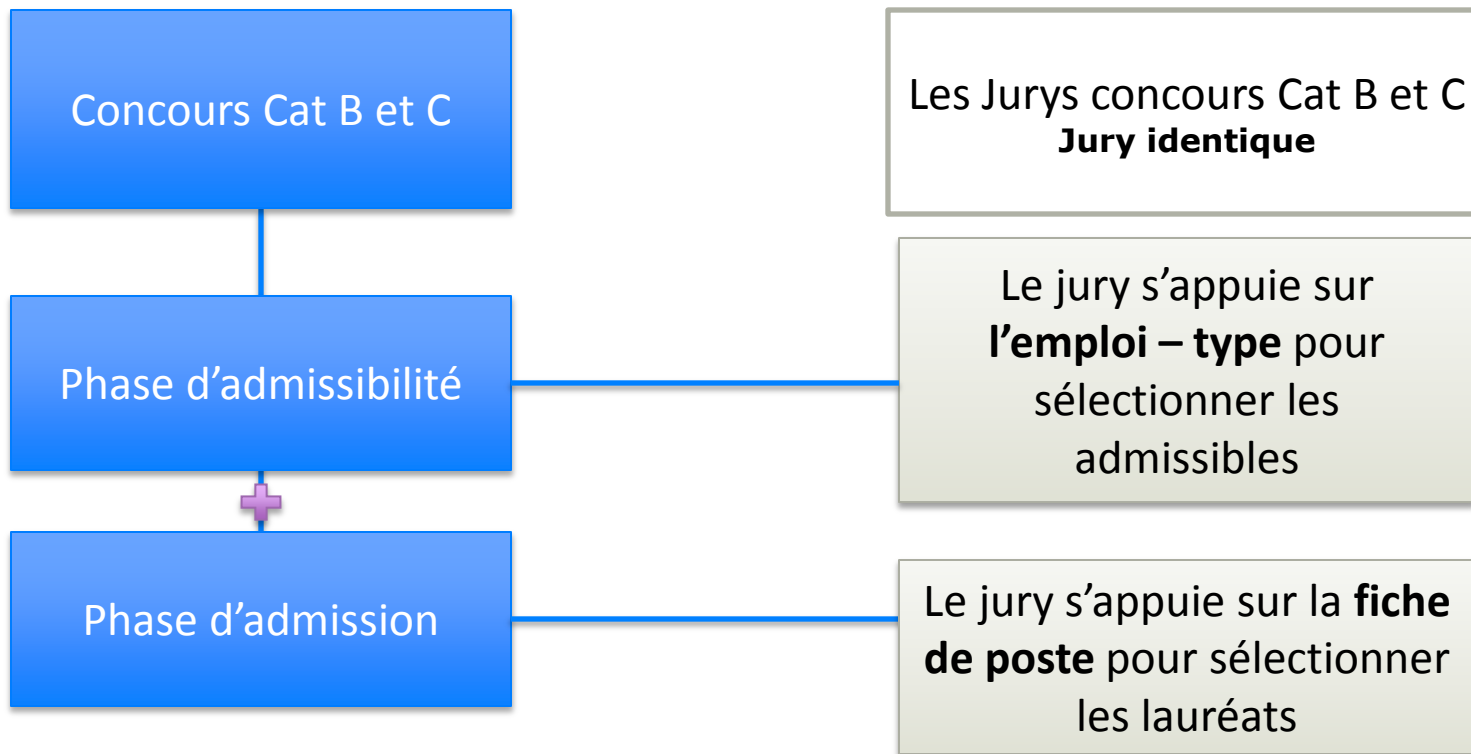
Les phases du concours



Ex : Pour un poste d'ATRF mis au Concours au sein d'AMU, la phase d'Admissibilité et d'Admission sera organisée par le même centre organisateur. Le concours peut être organisé par AMU ou par l'université de Nice dans le cadre d'une organisation en commun.

LE RECRUTEMENT DES ITRF :

Les phases du concours



Les fiches de postes de Cat B et C ne sont communiquées qu'aux candidats admissibles.

Les concours de droit commun et les recrutements réservés Sauvadet de catégorie B et C

- Un seul jury composé d'au minimum 5 membres de rang au moins égal à l'emploi mis au concours dont au moins un expert de la BAP
- Les documents utilisés sont l'emploi type de REFERENS et les profils des emplois définis par les établissements si ceux-ci ont été validés par l'expert.

Particularité pour les recrutements réservés Sauvadet : un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul recrutement réservé par session, tous recrutements réservés confondus. De ce fait, lors de son inscription, le candidat doit choisir l'établissement au titre duquel il souhaite concourir.

Les concours externes de catégorie B

Catégorie Corps	Diplôme titre	Admissibilité	Admission
<p>Cat. B</p> <p>TCH cl. supérieure</p> <p>TCH cl normale</p>	<p>Niveau 3 BTS/DUT...</p> <p>Niveau 4 BAC</p>	<p>Epreuve écrite : durée 3h (coeff 3)</p>	<p>Epreuve professionnelle: travail pratique ou travaux pratiques (durée laissée à l'appréciation du jury mais ≤ à 3h) (coeff 4)</p> <p>Entretien de 25 mn avec le jury dont 5 mn maxi pour l'exposé du candidat + CV et lettre de motivation (coeff 3)</p>

Les concours internes de catégorie B

Catégorie Corps	Ancienneté au 1 ^{er} janvier de l'année du concours	Admissibilité	Admission
<p>Cat. B</p> <p>TCH cl. normale</p> <p>TCH cl. supérieure</p>	<p>4 ans (Service Publics)</p> <p>4 ans (Service Publics)</p>	<p>Etude d'un dossier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - état des services publics et privés, descriptif des formations, cas échéant titres et diplômes, et s'il y a lieu exposé des travaux. - rapport d'activité établi par le candidat + organigramme fonctionnel et structurel visés par le responsable du service <p>(coeff 2)</p>	<p>Entretien de 25 mn avec le jury dont 5 mn maxi de présentation + CV et lettre de motivation (coeff 4)</p>

Les examens professionnalisés réservés (Sauvadet) de catégorie B

Catégorie Corps	Admissibilité	Admission
Cat. B TCH cl. normale	Pas d'épreuve d'admissibilité Tous les candidats sont auditionnés	Entretien de 30 mn avec le jury fondé sur le dossier RAEP dont 10 mn maxi de présentation

CATEGORIE C : CORPS DES ATRF

Le corps des Adjoints Techniques de Recherche et de formation (ATRF) comprend 4 grades :

- **Adjoint technique 2^e classe – ATRF 2C (échelle 3)**
- **Adjoint technique 1^{ère} classe – ATRF 1C (échelle 4)**
- **Adjoint technique principal 2^e classe - ATRF P 2C (échelle 5)**
- **Adjoint technique principal 1^{ère} classe - ATRF P 1C (échelle 6)**

ATRF 2C	Recrutement direct sans concours (externe ou réservé Sauvadet), Recrutement par la voie du PACTE
ATRF 1C	Accès hors procédure de recrutement
ATRF P 2C	Concours de droit commun interne ou externe Recrutement réservé Sauvadet Examen professionnel d'avancement au grade
ATRF P 1C	Accès hors procédure de recrutement

Les concours externes de catégorie C

Catégorie Corps	Diplôme titre	Admissibilité	Admission
<p>Cat. C</p> <p>ATRF Pal 2^e cl.</p>	<p>Niveau 5 CAP/BEP...</p>	<p>Epreuve écrite: durée 2h (coeff 3)</p>	<p>Epreuve professionnelle: travail pratique. Le jury peut être amené à poser des questions aux candidats pendant l'exécution dudit travail (durée laissée à l'appréciation du jury mais \leq à 2h) (coeff 4)</p> <p>Entretien de 20 mn avec le jury dont 5 mn maxi pour l'exposé du candidat + CV et lettre de motivation (coeff 3)</p>

Les concours internes de catégorie C

Catégorie Corps	Ancienneté	Admissibilité	Admission
Cat. C ATRF P. 2 ^e cl.	1 an de services civils effectifs (au 1 ^{er} janvier de l'année du concours)	Etude d'un dossier: état des services publics et privés, descriptif des formations, cas échéant titres et diplômes (coeff 2)	Entretien de 20 mn avec le jury dont 5 mn maxi de présentation + CV et lettre de motivation (coeff 4)

Les examens professionnalisés réservés (Sauvadet) de catégorie C

Catégorie Corps	Admissibilité	Admission
Cat. C ATRF P. 2 ^e cl.	Pas d'épreuve d'admissibilité Tous les candidats sont auditionnés	Entretien de 20 mn avec le jury fondé sur le dossier RAEP, dont 5 mn maxi de présentation

Les examens professionnels ITRF de catégorie A et B

Les conditions d'ancienneté doivent être remplies pendant l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, c'est-à-dire au 31/12 au plus tard pour l'examen professionnel ouvert au titre de l'année en cours.

Ingénieur de recherche hors classe (Examen inter BAP)

Conditions :

- ◆ IGR 1^{ère} classe : *IGR depuis 8 ans*
- ◆ IGR 2^e classe : *IGR 2C Echelon 7 et qui justifient dans ce grade de 8 ans de services effectifs*

Epreuves (jury national) : conversation avec le jury de 30 minutes débutant par un exposé du candidat (10 mn maxi).

Les examens professionnels ITRF de catégorie A et B

TECHNICIEN DE CLASSE SUPERIEURE (Examen inter BAP)

Conditions :

♦TCH classe normale : au moins 1 an dans le 4^e échelon de TCH CN et au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de cat B ou de même niveau.

Epreuves (jury national) : conversation avec le jury de 25 minutes débutant par un exposé du candidat (5 mn au maximum).

TECHNICIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (Examen inter BAP)

Conditions :

♦TCH classe supérieure : au moins 2 ans dans le 5^e échelon de technicien CS et au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Epreuves (jury national) : conversation avec le jury de 25 minutes débutant par un exposé du candidat (5 mn au maximum).

Les examens professionnels d'avancement au grade de catégorie C

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE (Examen académique inter BAP)

Conditions :

♦ Adjoint technique principal de 2^e cl: Peuvent être promus, les adjoints techniques de recherche et de formation de 1^{ère} classe ayant atteint le 5^e échelon au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, et comptant au moins 4 ans de services effectifs dans leur grade.

Un CV accompagne le dossier de candidature.

Epreuve : Conversation avec le jury de 20 minutes débutant par un exposé du candidat (5 mn au maximum).

Inscriptions, informations, calendrier prévisionnel concours ITRF

Pré-inscriptions et suivi des candidatures sur le site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24790/concours-et-recrutements-des-ingenieurs-et-personnels-techniques-de-recherche-et-de-formation.html>

où l'on trouvera aussi la liste des postes ouverts aux concours ainsi que leur localisation avec un lien direct sur les sites internet des établissements affectataires (consultation des fiches de poste), la nature des épreuves, le contenu des programmes et les annales.

Ouverture des inscriptions : **à compter du mardi 31 mars 2015 - 12h00**

Clôture des inscriptions (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidature aux centres organisateurs) : **mardi 28 avril 2015 à 12h00.**

Prise de fonctions :

Catégorie A : 16 novembre 2015

Catégories B : 15 octobre 2015

Catégorie C : 1er septembre 2015

Catégorie C recrutement sans concours : 1er septembre 2015

Les recrutements sans concours de cat C

3 types de recrutements :

- Le recrutement sans concours externe organisé directement par les établissements
- Le recrutement sans concours réservé Sauvadet organisé directement par les établissements
- Le recrutement par la voie du PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat), organisé avec l'aide du Pôle emploi.

Le recrutement sans concours externe ATRF 2C (échelle 3)

Le recrutement externe est ouvert à tout public, sans condition d'âge ni de diplôme.

Procédure :

Les candidats envoient un dossier comprenant un cv et une lettre de motivation qui sont examinés par une commission de sélection nommée par le Président de l'Université.

Les candidats retenus sont auditionnés par la commission

Le recrutement sans concours réservé Sauvadet ATRF 2C (échelle 3)

Le recrutement sans concours réservé Sauvadet est ouvert aux agents remplissant les conditions d'éligibilités requises.

Procédure :

Les candidats envoient un dossier comprenant un cv et une lettre de motivation.

Tous les candidats ayant déposé leur dossier dans les délais sont auditionnés par la commission, qui dresse à l'issue des auditions une liste par ordre d'aptitude des candidats déclarés aptes.

Le recrutement PACTE

Le recrutement PACTE est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système éducatif sans qualification ou peu diplômés (niv 5 maximum CAP/BEP) et répondant aux conditions générales d'entrée dans la Fonction Publique.

Procédure :

Les candidats envoient un dossier de candidature au Pôle emploi qui en étudie la recevabilité.

Une commission de sélection désignée par le Président de l'Université examine les dossiers et auditionne les candidats retenus.

Les candidats sélectionnés intègrent la fonction publique en qualité de fonctionnaires titulaires **au terme d'un engagement de professionnalisation d'une durée de un à deux ans alternant formation et stage.**

Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Le cadre légal et réglementaire du dispositif permet à l'administration de recruter une personne en situation de handicap en qualité d'agent contractuel, **sous réserve qu'elle justifie du diplôme d'études exigé des candidats aux concours externes sans dispense possible, et qu'elle soit reconnue apte professionnellement à exercer les fonctions demandées.**

La personne est recrutée pour une période probatoire d'une année. Dans la mesure où l'agent a fait la preuve de ses compétences professionnelles, validées par l'avis favorable du Président de l'établissement, il a vocation à être titularisé à l'issue de la période probatoire.

Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Champ des bénéficiaires :

Les travailleurs reconnus handicapés, les victimes d'accidents du travail, les titulaires d'une pension d'invalidité ... (Article L. 5212-13 du code du travail)

Procédure :

- 1) Etude d'un dossier de candidature comportant CV, lettre de motivation, justificatifs de diplôme(s) et statut BOE
- 2) Les candidats dont le dossier a été présélectionné par une commission de recrutement sont convoqués individuellement pour un entretien destiné à expliciter le contenu du dossier fourni, cerner les motivations et apprécier l'adéquation avec le poste de travail sollicité

Au sein de la DRH GPEEC - Un bureau « handicap » :
Tél. : 04 91 39 66 53 - drh-gpeec-handicap@univ-amu.fr

GUIDES CONCOURS

Sur le Site DRH

http://drh.univ-amu.fr/public_content/documentation-preparation-concours



GUIDE
CANDIDAT

Le guide candidat s'adresse aux agents BIATSS titulaires et non titulaires. Il donne quelques repères, des conseils et des liens pour les agents qui souhaitent s'informer sur les concours.



KIT SAUVADET

Le Kit Sauvadet a été mis à jour en 2015. Il renseigne notamment sur l'éligibilité des agents au protocole Sauvadet.


Dispositif d'accompagnement :

Domaines de formation	INFORMATIONS PREVISIONNELLES (susceptibles de modification en fonction des inscriptions)					
	Calendrier	Nombre de sessions	Nbre de jour par session	Aix-en-Provence	Marseille	Formateurs
ATELIER CV cat. C Avancement par examen professionnel P2 - E5	février	2	1	1	1	interne
ATELIER CV + LM Concours + Sauvadet + RD	mars	6	1	1 → A 2 → B et C	1 → A 2 → B et C	interne
REDACTION DE LA LISTE D'ACTIVITE cat. C	Février/mars	5	1	2	3	interne
PREPARATION DU RAPPORT D'ACTIVITE (concours A et B)	février	4	1	1 → A 1 → B et C	1 → A 1 → B et C	interne
ATELIER PREPARATION DOSSIER RAEP cat. A et B	février/mars	3	1	1	2	externe
ATELIER PREPARATION DOSSIER RAEP cat. C	février/mars	6	1	3	3	externe
PREPARATION ENTRETIEN JURY CONCOURS + SAUVADET cat. C Ech. 3	mai/début juin	4	2	2	2	externe
PREPARATION ENTRETIEN JURY CONCOURS + SAUVADET cat. C Ech. 5	avril/mai	4	2	2	2	externe
PREPARATION ENTRETIEN JURY CONCOURS + SAUVADET cat. A et B	mai/juin	6	2	3	3	externe
SIMULATION D'ENTRETIEN (jury blanc) destiné aux admissibles	juin/juillet	En fonction du nombre d'inscrit	15 mn	1	1	interne

Comment s'inscrire à une formation ?

Vous pouvez consulter à tout moment la programmation des actions de formation proposées par la DRH à l'adresse suivante :

<http://drhformation.univ-amu.fr>



Accueil | Liste des sessions | Liste des stages | Liste des domaines de formation

Bienvenue sur le site de la formation des personnels

Vous trouverez sur ce site les actions du Plan de Formation de l'Université

Consultez la liste des stages par thèmes en cliquant sur "domaine" ou consultez directement la liste des actions ouvertes à inscription en cliquant sur "sessions".

Les contenus et les modalités d'un stage s'affichent en cliquant sur son intitulé.

Les stages ouverts à inscription s'affichent en caractères gras.

Pour accéder à l'espace stagiaire cliquez sur "inscription" en bas d'écran.

Indiquez vos identifiants et mot de passe ENT BV.

Lors de votre première connexion à l'espace stagiaire du SYstème de GEstion des FOrmations (SYGEFOR), vous devrez mettre à jour vos informations personnelles.

Les champs en rouge sont obligatoires.

Renseignez avec attention la rubrique concernant votre responsable. Si la saisie est erronée, votre responsable ne pourra pas valider votre inscription.

Retournez ensuite sur la page d'accueil de l'espace stagiaire. Dans la liste des stages en cours, sélectionnez le ou les stages qui vous intéressent et suivez la procédure jusqu'à son terme.

Pour toute question sur le Plan de Formation ou les modalités d'inscription contactez :

drh-gpeec-formation@univ-amu.fr

Le bureau de la formation :

Manuela CLARO 04 86 09 08 36
Sylvie BOUYGES 04 86 09 08 07
Claire SEBALD 04 86 09 08 37
Fabienne CESARI 04 91 39 66 38

Vous pouvez vous inscrire via l'interface d'inscription en ligne SYGEFOR :

<http://sygefor.univ-amu.fr/> (authentification avec les identifiants habituels de l'ENT)

Lors de votre première connexion vous devrez compléter avec soin votre fiche d'informations personnelles. Les champs en rouge sont obligatoires.

Le responsable est la personne qui validera vos demandes de formation. Elle sera, comme vous, automatiquement destinataire de tous les messages générés au cours du traitement de vos inscriptions et devra viser le formulaire d'autorisation à adresser à votre service formation. En fonction de l'organisation propre à chaque service, il est possible de mentionner plusieurs responsables.

Formations des personnels **Espace Stagiaires**



Plateforme de gestion du plan de formation des personnels

[Je dispose d'une adresse @univ-amu.fr](#) [Je ne suis pas référencé dans l'annuaire univ-amu.fr](#)

[Retour au programme de formation d'AMU](#)

[✉ Contactez-nous \(drh-gpeec-formation@univ-amu.fr\)](mailto:drh-gpeec-formation@univ-amu.fr)

Conçu par Acreat Web Technologies SYGEFOR. Tous droits réservés : URFIST de Bretagne et des Pays de la Loire

Vos interlocuteurs

Responsable DRH de Campus

Campus Pharo	Campus Aix	Campus Etoile	Campus Marseille Centre	Campus Timone	Campus Luminy
Agnès GIMENO	Géraldine MOURGAND	Christophe FERRERO	Marie-Caroline MONTAGNÉ	Michèle MALAZDRA	Rachel SOTTY
04 91 39 66 12	04 42 17 24 77	04 91 28 87 05	04 13 55 04 48	04 91 32 43 08	04 91 17 64 01

Bureau des Concours (PHARO)

Responsable Bureau des concours	Adjointe Bureau des concours
Nicole BERKOWITZ	Charlotte TROSIC
04 91 39 65 21	04 91 39 66 37

Bureau Formation (PHARO)

Responsable Bureau Formation	Adjointe Bureau Formation	Gestionnaire Bureau Formation	Gestionnaire Bureau Formation
Manuela CLARO	Sylvie BOUYGES	Claire SEBALD	Fabienne CESARI
04 86 09 08 36	04 86 09 08 07	04 86 09 08 37	04 91 39 66 38